



Sous quel contrat embaucher un commercial à la commission?

Par **mlebras**, le **19/10/2012 à 10:13**

Bonjour,
Je viens de créer une entreprise et je souhaite embaucher un commercial rémunéré à la commission (j'ai déjà trouvé le candidat idéal).
Je pensais pouvoir faire un contrat de vdi mais la vente ne s'adresse pas aux particuliers mais aux professionnels.
Que dois je établir comme contrat? quel statut dois je donner à mon commercial?
Bien cordialement,
Marie Lebras.

Par **citoyenalpha**, le **19/10/2012 à 15:26**

Bonjour
je ne sais pas où vous avez trouvé que le vendeur à domicile indépendant ne s'adresse que pour vendre au professionnel.
Restant à votre disposition.

Par **mlebras**, le **19/10/2012 à 18:07**

non je me suis mal exprimé la vente de mes produits s'adresse aux professionnels, ce qui me semble incompatible avec le statut de vdi.